

Protégez-le aujourd'hui – afin d'en profiter durant des années.



par asurion

Modalités et conditions

- Électronique et marchandises générales (sauf au Québec) – Page 2
- Électronique et marchandises générales (Québec seulement) – Page 6
- Téléviseurs, ordinateurs portables et ordinateurs de bureau vendus par des vendeurs tiers (sauf au Québec) – Page 9
- Gros appareils électroménagers (sauf en Colombie-Britannique et au Québec) – Page 13
- Gros appareils électroménagers (Colombie-Britannique seulement) – Page 16

Contrat de garantie supplémentaire

Ce document constitue un contrat légal (ci-après, le « Plan »). En effectuant un achat, vous comprenez qu'il s'agit en tant que tel d'un contrat et vous reconnaissez que vous avez eu l'occasion de lire les modalités énoncées dans les présentes. Sauf en Colombie-Britannique, le présent Plan n'est pas un contrat d'assurance. En souscrivant ce Plan, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation, par Asurion Consumer Solutions of Canada Corp. et Continental Casualty Company, succursale canadienne, de renseignements personnels tels que décrits ci-dessous. De plus, vous acceptez que ces entités puissent communiquer vos renseignements personnels à Walmart, le vendeur de ce Plan.

Partie obligée : Les entreprises qui sont les parties obligées en vertu du Plan sont les suivantes :

- Provinces où la garantie s'applique : Dans toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, la partie obligée est **Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.** dont l'adresse est sise au 900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada), téléphone : 1 866 856-3882.
- Province où l'assurance s'applique : En Colombie-Britannique, la partie obligée est **Continental Casualty Company, Canadian Branch (« CNA Canada »)**, dont l'adresse est sise au 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto (Ontario) M5K 1J5 (Canada), téléphone : 1 800 831-4262.

Aux fins de la Loi sur les sociétés d'assurance (Canada), cette police a été émise dans le cadre des activités d'assurance de l'assureur au Canada.


Représentant autorisé

Cette police contient une clause susceptible de limiter le montant dû.

Veillez enregistrer votre produit en vous connectant à asurion.com/walmartcanada ou en composant le numéro sans frais 1 855 308-7295.

Définitions : Dans le présent Plan, les termes 1) « nous », « notre » et « nos » renvoient à la Partie obligée, comme indiqué ci-dessus; 2) l'« administrateur » renvoie à Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. (« **Asurion** »). L'administrateur peut être joint à l'adresse suivante : 900-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Canada; (3) les termes « revendeur » et « **Walmart** » renvoient à Walmart Canada Corp. qui est le revendeur auprès duquel vous avez acheté le produit et souscrit ce Plan; 4) « **produit** » renvoie à l'article que vous avez acheté en même temps que ce Plan garantissant le produit; (5) « vous », « votre » renvoient à la personne qui a acheté le produit et souscrit ce Plan; (6) « **défaillance** » renvoie à une panne mécanique ou électrique du produit, causée par des défauts de fabrication et/ou de matériaux, découlant d'une utilisation normale, y compris la poussière, la chaleur, l'humidité et les surtensions; en ce qui concerne les logiciels de jeux vidéo/CD/DVD, le terme « **défaillance** » renvoie à des rayures résultant d'une utilisation normale; (7) « **produit de remplacement** » renvoie à un **PRODUIT NEUF, REMIS EN ÉTAT OU RÉUSINÉ DE CARACTÉRISTIQUES ET DE FONCTIONNALITÉS ÉGALES OU SIMILAIRES, QUI RÉPOND AUX SPÉCIFICATIONS D'USINE DU PRODUIT D'ORIGINE**. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de vente d'un produit de remplacement est inférieur à celui du produit d'origine. Concernant les jeux vidéo sous forme de logiciels/CD/DVD, le produit de remplacement portera le même titre que celui du produit défectueux.

Instructions : Vous devez conserver le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande du produit; il fait partie intégrante de ce Plan, et vous pouvez être amené à y faire référence pour obtenir le service. Ce Plan, y compris les termes, conditions, limitations et exclusions énoncés dans les présentes, et le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande contenant le prix que vous avez payé pour bénéficier de ce Plan et du produit couvert, la durée et la date de début de ce Plan et les renseignements d'identification du produit, constituent l'intégralité de l'entente.

Éléments couverts : Ce Plan couvre les frais de réparation ou de remplacement de votre produit au cas où celui-ci aurait une défaillance non couverte par une police d'assurance, une autre garantie ou un contrat de service. Si nous estimons que nous ne pouvons pas réparer votre produit comme spécifié dans ce Plan, nous pourrions le remplacer par un produit de rechange ou, à notre discrétion, vous remettre un bon d'achat, une carte-cadeau ou un chèque à hauteur du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande, que vous pourrez remettre au revendeur en échange d'un produit de rechange. Le produit peut être réparé avec des pièces qui ne proviennent pas du fabricant d'origine si les pièces du fabricant ne sont pas disponibles. Une fois que vous aurez reçu le bon d'achat, la carte-cadeau, le chèque ou le produit de remplacement au titre de votre produit en vertu du Plan, nous serons réputés avoir rempli l'intégralité des obligations qui nous incombent en vertu du Plan. **REMARQUE: Concernant les appareils électroniques comprenant un système d'exploitation:** Vous êtes responsable de sauvegarder tous les logiciels et toutes les données avant le début d'une réparation. Nous ne saurions être tenus responsables des données perdues, y compris les documents, bases de données, messages, licences, contacts, mots de passe, livres, magazines, jeux, photos, vidéos, sonneries, pistes de musique ou autres logiciels ou données non standard sur votre produit.

Ce Plan comprend les couvertures améliorées spécifiques aux produits suivants, lesquelles entrent en vigueur à compter de la date d'achat :

Concernant les meubles :

- **Produits dont la structure est en bois ou en métal :** Ce Plan couvre les défauts structurels des cadres, étuis, sièges et dossiers dont : (a) les assemblages à queue d'aronde; (b) le voilage des étagères et pieds; (c) le bris des châssis (dont le bris des pieds) ou la séparation des éléments de châssis; (d) la séparation des joints et soudures; (e) les dommages aux charnières et mécanismes, y compris toutes les parties mobiles et de la quincaillerie métallique; (f) les dommages aux finitions des photos gravées ou aux meubles en cuivre massif, et (g) les bris de roulettes, roues, boutons, poignées/glissières de tiroir et autres pièces mobiles.
- **Finitions des produits en bois massif, plaqués ou laminés :** Ce Plan couvre le décollement, les fissures, l'écaillage, le ternissement, les piqûres ou l'écaillage des bois massifs, des finitions laminées ou stratifiées, des placages, des autres bois ou des laques.
- **Produits en tissu ou en vinyle :** Ce Plan couvre (a) la séparation et le glissement des coutures; (b) la perte du support en latex des tissus et du vinyle; (c) la perte excessive de mousse jusqu'à deux (2) pouces d'épaisseur, de latex et d'élasticité des dossiers et des coussins.
- **Produits en cuir :** Ce Plan couvre (a) la séparation des coutures, le glissement ou l'usure précoce du cuir, ainsi que (b) les fissures, le décollement et l'écaillage.

Concernant les téléviseurs :

- La réparation ou le remplacement des accessoires inclus dans la boîte par le fabricant (p. ex., les télécommandes).
- Protection contre les surtensions.

Durée de la couverture:

Concernant les téléviseurs : Le Plan entre en vigueur à la date de votre achat et couvre la période indiquée sur votre reçu de vente ou votre courriel de confirmation de commande. Sauf s'il s'agit des couvertures améliorées spécifiques aux produits, stipulées ci-dessus et prenant effet à la date de l'achat, toutes les autres couvertures prennent effet immédiatement après l'expiration de la garantie du fabricant et de la Garantie prolongée de Walmart (garantie limitée). Le Plan englobe la garantie du fabricant et la Garantie prolongée offerte par Walmart. Le Plan ne remplace pas la garantie du fabricant ni la Garantie prolongée de Walmart, mais il offre certains avantages complémentaires au cours de la durée de validité de la garantie du fabricant et de la Garantie prolongée de Walmart. À l'expiration de la garantie du fabricant et de la Garantie prolongée de Walmart, le Plan continue d'offrir certains des avantages offerts par le fabricant et la Garantie prolongée de Walmart, ainsi que certains des avantages complémentaires énoncés dans les Conditions générales du Plan. La couverture du Plan demeurera en vigueur pendant toute la durée indiquée, à moins qu'il ne soit annulé ou utilisé conformément aux dispositions énoncées ci-dessous. Si votre produit est en cours de réparation dans un centre de service agréé à l'expiration de ce Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation couverte ait été effectuée.

Concernant les meubles : Le Plan entre en vigueur à la date de votre achat et couvre la période indiquée sur votre reçu de vente ou votre courriel de confirmation de commande. Sauf s'il s'agit des couvertures améliorées spécifiques aux produits, stipulées ci-dessus et prenant effet à la date de l'achat, toutes les autres couvertures prennent effet immédiatement après l'expiration de la garantie du fabricant. Le Plan inclut la garantie du fabricant; il ne la remplace pas, mais offre certains avantages complémentaires pendant la durée de validité de la garantie du fabricant. À l'expiration de la garantie du fabricant, le Plan continue d'offrir certains des avantages précédemment offerts par le fabricant, ainsi que les avantages complémentaires énoncés dans les conditions du Plan. La couverture du Plan demeurera en vigueur pendant toute la durée indiquée, à moins qu'il ne soit annulé ou utilisé conformément aux dispositions énoncées ci-dessous. Si votre produit est en cours de réparation dans un centre de service agréé à l'expiration de ce Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation couverte ait été effectuée.

Ordinateurs de bureau et ordinateurs portables : Le Plan prend effet immédiatement après l'expiration de la garantie du fabricant et de la Garantie prolongée de Walmart (garantie limitée) et reste valable pendant la période indiquée sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande à moins qu'il ne soit annulé ou mis en œuvre en vertu des dispositions mentionnées dans les présentes. Si votre produit est en cours de réparation dans un centre de service agréé à l'expiration de ce Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation couverte ait été effectuée.

Concernant les plans relatifs à tous les autres produits : Le Plan prend effet immédiatement après l'expiration de la garantie du fabricant et reste valable pendant la période indiquée sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande à moins qu'il ne soit annulé ou mis en œuvre en vertu des dispositions mentionnées dans les présentes. Si votre produit est en cours de réparation dans un centre de service agréé à l'expiration de ce Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation couverte ait été effectuée.

Dépôt d'une réclamation/Démarches : Si votre produit tombe en panne, appelez le service à la clientèle du Plan de protection des produits au **1 855 308-7295** ou rendez-vous sur [asurion.com/walmartcanada](https://www.asurion.com/walmartcanada) afin de formuler votre réclamation. **Vous devez appeler avant de faire procéder à une réparation; toutes les réparations et tous les remplacements doivent être autorisés à l'avance.** Les réparations et remplacements non autorisés peuvent ne pas être couverts. Un service à domicile, de dépôt ou de retour peut être mis à disposition; le représentant du Service à la clientèle vous informera du type de service dont votre produit peut bénéficier au moment du processus de réclamation. Nous prendrons en charge les frais d'expédition de votre produit à destination et en provenance du centre de service agréé si un service de dépôt est nécessaire. À notre entière discrétion, nous pourrions vous demander de nous retourner le produit original afin qu'il soit inspecté par notre centre de service agréé ou nous pouvons vous demander d'acheter un produit de remplacement ayant des caractéristiques semblables comme condition pour recevoir un produit de remplacement ou un remboursement. Nous pouvons vous demander de remplir un formulaire de facilitation pour la réclamation d'un remboursement avant de recevoir un service, un remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Vous pouvez également être tenu de présenter une

pièce d'identité avec photo émise par votre province de résidence ou le gouvernement fédéral comme condition afin de recevoir un service de réparation, un produit de remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Toutes les réclamations doivent être formulées au plus tard dans les trente (30) jours suivant l'expiration du présent Plan. En plus de l'anglais et du français, l'assistance à la clientèle est disponible dans plusieurs langues pour vous faciliter la tâche.

Politique anti-citron : Après trois (3) réparations effectuées sur un même produit pour le même défaut, si nous estimons que ledit produit nécessite une quatrième (4e) réparation, nous vous remettrons un bon d'achat, une carte-cadeau ou un chèque à hauteur du prix que vous avez acquitté pour le produit, hors taxes, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande. La politique anti-citron ne s'applique pas aux réparations effectuées pendant que le produit est sous la garantie du fabricant. Les contrôles d'entretien préventif, les nettoyages, le diagnostic des produits et l'éducation des clients ne sont pas considérés comme des réparations aux fins de la politique anti-citron. **REMARQUE :** La politique anti-citron ne s'applique pas aux jeux vidéo sous forme de logiciels/CD/DVD, aux meubles ni aux Plans de remplacement. Une fois que vous aurez reçu le bon d'achat, la carte-cadeau ou le chèque au titre de votre produit en vertu du Plan, nous serons réputés avoir rempli l'intégralité des obligations qui nous incombent en vertu du Plan.

Limite de responsabilité : S'agissant de chaque réclamation individuelle, la limite de responsabilité au titre de ce Plan correspond aux frais les moins élevés entre (1) le coût des réparations autorisées, (2) le coût d'un produit de remplacement, (3) le remboursement des réparations autorisées ou du produit de remplacement, ou (4) le prix acquitté au titre du produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande. La responsabilité totale au titre de ce Plan pour un même produit correspond : (a) au remplacement du produit par un produit de rechange; (b) au remboursement du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, indiqué sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande, ou (c) au coût total de toutes les réparations autorisées jusqu'à concurrence du prix d'achat du produit, taxes non comprises. Si nous satisfaisons à l'une des conditions (a), (b) ou (c) ci-dessus relativement à la responsabilité totale, nous aurons rempli toutes les obligations qui nous incombent au titre du présent Plan, et celui-ci prendra fin.

Cession gratuite : Ce Plan peut être cédé à un propriétaire subséquent du produit sans frais additionnels. Aucune restriction ne s'applique tant que le Plan est en vigueur. Pour effectuer une telle cession, veuillez composer le 1 855 308-7295. Vous devrez indiquer le numéro du Plan, la date de la cession, le nom du nouveau propriétaire, son adresse complète et son numéro de téléphone.

REMARQUE : Le Plan relatif aux jeux vidéo sous forme de logiciels/CD/DVD n'est pas cessible.

Responsabilités du fabricant : Les pièces et les services couverts pendant la période de garantie du fabricant relèvent de la seule responsabilité du fabricant.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

- 1) La perte et le vol;
- 2) Les défaillances occasionnées par un dommage accidentel, un déversement de liquide, une infestation d'insectes, une mauvaise utilisation, un abus ou un dommage physique intentionnel;
- 3) les services de réparation effectués par un personnel de réparation non autorisé;
- 4) les pièces devant être remplacées périodiquement (par exemple : fil de rechange pour coupe-herbe, antennes, cartouches, stylets, disques, enregistrements, disques audio/vidéo, bandes, logiciels ou disques informatiques, articles d'impression, dispositifs d'alimentation électrique externes, bougies, filtres, articles de plomberie, poignées, télécommandes, piles, sacs, courroies, ampoules et/ou lampes);
- 5) les dommages esthétiques, y compris les éraflures, l'écaillage ou les bosses qui n'entravent pas le fonctionnement mécanique de l'article (sauf disposition contraire ci-dessus) et les problèmes dus à une mauvaise installation;
- 6) les dommages causés par une catastrophe naturelle;
- 7) les produits dont le numéro de série ou ILEM a été modifié ou effacé;
- 8) les produits qui ne figurent pas dans ce Plan ou sur le reçu de vente;
- 9) les dommages indirects ou accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, la perte d'utilisation, la perte d'activité commerciale, le manque à gagner, la perte de données, les temps d'arrêt et les frais de temps et d'effort, sauf indication contraire dans les présentes;
- 10) le diagnostic « aucun problème détecté » ou le fait de ne pas suivre les instructions du fabricant;
- 11) les frais liés à une défaillance, et les frais de pièces et/ou de main-d'œuvre engagés en raison d'un rappel émis par un fabricant, indépendamment de la capacité du fabricant à régler lesdites réparations;
- 12) les problèmes préexistants;
- 13) les réparations ou les remplacements effectués à l'extérieur du Canada;
- 14) les produits non couverts à l'origine par une politique de retour en magasin ou par la garantie du fabricant, y compris, mais sans s'y limiter, les modèles de plancher;
- 15) les dommages causés par les actes d'un tiers, un incendie, une collision ou du vandalisme;
- 16) la responsabilité ou les dommages matériels, ou encore les blessures ou le décès d'une personne ou d'un animal domestique découlant du fonctionnement, de l'entretien ou de l'utilisation du produit;
- 17) le coût de l'entretien préventif (à moins que vous n'ayez souscrit un Plan qui inclut l'entretien) et les dommages causés par un entretien préventif inadéquat;
- 18) les pièces grippées ou endommagées du fait d'un manque de lubrifiant ou de liquide de refroidissement, de l'usage de lubrifiants contaminés ou inadéquats, de l'utilisation de carburant éventé, contaminé ou inadéquat, du gel ou d'une surchauffe;
- 19) les produits dont les dispositifs de sécurité ont été retirés, contournés, désactivés ou altérés;
- 20) tout dommage ou toute perte de données ou du système d'exploitation, y compris les dommages ou les pertes à la suite de réparations ou de remplacements en vertu du présent Plan;
- 21) les dommages qui ne sont pas signalés dans les trente (30) jours suivant l'expiration du Plan;

- 22) les dommages découlant d'une guerre, d'une invasion ou d'un acte de la part d'ennemis étrangers, d'hostilités, d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une émeute, d'une grève, d'un conflit de travail, d'une contre-grève ou de mouvements populaires;
- 23) les coûts ou les dommages imputables à la négligence, à des abus ou au mésusage, y compris, mais sans s'y limiter, des marques de brûlure ou de chaleur de plus de 2,5 cm (1 po);
- 24) le tissu et/ou le cuir décoloré, usé ou taché au fil du temps par l'usage quotidien normal, les caractéristiques naturelles entraînant des variations d'apparence, le tissu à code de nettoyage X ou les matériaux non résistants à la décoloration;
- 25) les meubles d'exposition, de seconde main, vendus « en l'état » ou « non repris », ainsi que les meubles loués;
- 26) les composants en verre des produits comme les dessus de table, les portes d'armoire et les autres éléments similaires;
- 27) les taches causées par le processus de livraison de l'article couvert; les taches d'origine inconnue; les taches occasionnées par les éléments suivants : acide, eau de Javel, huiles corporelles, solutions caustiques, colorants, décoloration due à l'exposition au soleil, dissolvant de vernis à ongles, vernis à ongles, peinture, huiles de bronzage, encre de stylo à bille, produits cosmétiques ou cire;
- 28) les produits utilisés à des fins commerciales (organisations avec plusieurs usagers), à des fins de location publique ou à des fins d'utilisation dans des logements collectifs;
- 29) l'introduction d'objets étrangers;
- 30) les défauts inhérents imputables au fabricant;
- 31) les images brûlées et la défaillance des pixels dans les limites des spécifications prévues ou qui n'altèrent pas matériellement la fonctionnalité du produit; et
- 32) les pièces de bicyclette de consommation destinées à être remplacées périodiquement, telles que les plaquettes de frein, les pneus, les chambres à air, les poignées, etc.

Absence de franchise : Ce Plan ne comporte aucune franchise.

Absence de renouvellement : Ce Plan ne peut être renouvelé.

Annulation : Vous pouvez annuler ce Plan au cours des quatre-vingt-dix (90) premiers jours en vous rendant dans un magasin Walmart de votre localité. Vous pouvez également annuler ce Plan à tout moment en adressant un avis écrit à Asurion - Protection Plan, à l'attention de : Correspondence Department, B.P. 1818, Sterling, VA 20167, USA. Si le Plan est annulé par l'une ou l'autre partie : a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception du Plan, vous recevrez un remboursement complet du prix acquitté au titre du Plan, à condition qu'aucun service n'ait été effectué, ou b) au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours après la réception du Plan, vous recevrez un remboursement au prorata, déduction faite de tout service reçu. Le présent Plan peut être annulé par nous ou par Asurion en cas de fraude ou de fausse déclaration substantielle de votre part, notamment s'il est utilisé à des fins commerciales, dans le cadre d'une location ou si un organisme de réglementation l'exige. La réparation ou le remplacement non autorisé de l'équipement couvert peut entraîner l'annulation de ce Plan par nous (pour une raison autre que la fraude ou la fausse déclaration matérielle). Si l'annulation émane de nous, un avis écrit d'annulation vous sera envoyé par la poste au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'entrée en vigueur de l'annulation.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels comprennent des renseignements factuels ou subjectifs sur une personne identifiable. Nous recueillons, utilisons ou divulguons vos renseignements personnels en lien avec la garantie limitée (ci-après les « renseignements personnels ») à Walmart, Asurion et CNA. Walmart, Asurion et CNA recueillent vos renseignements personnels par l'entremise d'un site Web au moment de l'achat du produit ou du portail d'inscription, sur un portail de réclamations Asurion et par téléphone. Walmart, Asurion et CNA utilisent vos renseignements personnels pour administrer la garantie limitée, y compris, mais sans s'y limiter, la détection et la prévention de la fraude, les enquêtes sur les fraudes et les activités non autorisées ou illégales, l'évaluation et le traitement des réclamations, la création et la tenue de dossiers, l'assurance ou la réassurance des responsabilités civiles mentionnées dans la garantie limitée et la prestation de services à la clientèle. Nous pouvons également utiliser et divulguer vos renseignements à d'autres fins avec votre consentement ou dans la mesure permise ou requise par la loi. Walmart, Asurion et CNA peuvent échanger des renseignements personnels, si nécessaire, aux fins décrites ci-dessus. Vous reconnaissez que cela impliquera le transfert de données hors du et au sein du Canada et des États-Unis. Walmart, Asurion et CNA conserveront et utiliseront vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour mettre en œuvre, administrer et gérer la garantie limitée ou comme requis pour se conformer aux obligations légales ou réglementaires. Walmart, Asurion et CNA vous offrent de nombreuses façons de faire des choix concernant vos renseignements personnels, comme y accéder, les corriger, les supprimer ou mettre à jour vos choix quant à la façon dont ils sont utilisés. Pour en savoir plus sur vos droits concernant vos renseignements personnels avec Asurion, visitez www.asurion.com/privacyrights ou écrivez-nous à Asurion, à l'attention de : Privacy Office c/o Office of the General Counsel, 140 11th Ave. N., Nashville, TN 37203, États-Unis. Les demandes d'accès doivent être faites par écrit, soit par le lien du portail fourni ci-dessus, par courriel ou par la poste. Vous pouvez également obtenir une copie de la Politique de confidentialité d'Asurion en visitant www.asurion.com/privacy-policy-ca-fr.

Vos renseignements peuvent être traités et stockés aux États-Unis et peuvent être assujettis à l'accès par les autorités américaines en vertu des lois applicables.

Pour obtenir une copie en gros caractères des conditions générales du présent Plan, veuillez composer le 1 855 308-7295.

Plan administré par :
Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.
1959, rue Upper Water, bureau 900, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada)
1 855 308-7295

© 2026 Asurion, LLC. Tous droits réservés.

Contrat de garantie supplémentaire

Ce document constitue un contrat légal (ci-après, le « Plan »). En effectuant un achat, vous comprenez qu'il s'agit en tant que tel d'un contrat et vous reconnaissez que vous avez eu l'occasion de lire les modalités énoncées dans les présentes. Ce Plan n'est pas un contrat d'assurance. En souscrivant ce Plan, vous consentez à l'utilisation et à la divulgation par Asurion Consumer Solutions of Canada Corp. des renseignements personnels comme indiqué ci-dessous, et vous acceptez que vos renseignements personnels puissent être communiqués à Walmart, qui est le vendeur de ce Plan.

Partie obligée : La partie obligée en vertu du Plan est la société suivante : **Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.**, sise 900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2, Canada; téléphone : +1 866 856-3882.

Vous pouvez enregistrer votre produit en vous connectant à [asur.me/walmartcanada-fr](https://www.asur.me/walmartcanada-fr).

Définitions : Dans le présent Plan, les termes 1) « nous », « notre » et « nos » renvoient à la Partie obligée, comme indiqué ci-dessus; 2) l'« administrateur » renvoie à Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. (« **Asurion** »). L'administrateur peut être joint à l'adresse suivante : 900-1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia B3J 3N2, Canada; 3) les termes « revendeur » et « **Walmart** » renvoient à Wal-mart Canada Corp. qui est le revendeur auprès duquel vous avez acheté le produit et souscrit ce Plan; 4) « **produit** » renvoie à l'article que vous avez acheté en même temps que ce Plan de garantie du produit comme indiqué sur votre reçu d'achat; 5) « **vous** » et « **votre/vos** » renvoient à la personne qui a acheté le produit et souscrit le Plan; 6) « **défaillance** » renvoie à une panne mécanique ou électrique du produit causée par des défauts de fabrication et/ou de matériaux dans le cadre d'une utilisation normale, notamment par la poussière, la chaleur, l'humidité et les surtensions; en ce qui concerne les logiciels de jeux vidéo/CD/DVD, le terme « **défaillance** » renvoie aux rayures résultant d'une utilisation normale; et 7) « **produit de remplacement** » renvoie à un **PRODUIT NEUF, REMIS À NEUF OU RÉUSINÉ AYANT DES CARACTÉRISTIQUES ET DES FONCTIONNALITÉS ÉQUIVALENTES OU SIMILAIRES ET QUI FONCTIONNE SELON LES SPÉCIFICATIONS D'USINE DU PRODUIT D'ORIGINE**. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de vente d'un produit de remplacement est inférieur à celui du produit d'origine. Concernant les jeux vidéo sous forme de logiciels/CD/DVD, le produit de remplacement portera le même titre que celui du produit défectueux.

Instructions : Vous devez conserver le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande du produit; il fait partie intégrante de ce Plan, et vous pouvez être amené à y faire référence pour obtenir le service. Ce Plan, y compris les termes, conditions, limitations et exclusions énoncés dans les présentes, et le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande contenant le prix que vous avez payé pour bénéficier de ce Plan et du produit couvert, la durée et la date de début de ce Plan et les renseignements d'identification du produit, constituent l'intégralité de l'entente.

Éléments couverts : Ce Plan couvre les frais de réparation ou de remplacement de votre produit au cas où celui-ci aurait une défaillance non couverte par une police d'assurance, une autre garantie (dont celle du fabricant ou du vendeur), un contrat de service ou une garantie prévue par la loi (le cas échéant). Si nous estimons que nous ne pouvons pas réparer votre produit comme spécifié dans ce Plan, nous pourrions le remplacer par un produit de rechange ou, à notre discrétion, vous remettre un bon d'achat, une carte-cadeau ou un chèque à hauteur du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande, que vous pourrez remettre au revendeur en échange d'un produit de rechange. Le produit peut être réparé avec des pièces qui ne proviennent pas du fabricant d'origine si les pièces du fabricant ne sont pas disponibles. Une fois que vous aurez reçu le bon d'achat, la carte-cadeau, le chèque ou le produit de remplacement au titre de votre produit en vertu du Plan, nous serons réputés avoir rempli l'intégralité des obligations qui nous incombent en vertu du Plan.

REMARQUE : Concernant les appareils électroniques comprenant un système d'exploitation : Il vous incombe de sauvegarder tous les logiciels et toutes les données avant le début d'une réparation. Nous ne saurions être tenus responsables des données perdues, y compris les documents, bases de données, messages, licences, contacts, mots de passe, livres, magazines, jeux, photos, vidéos, sonneries, pistes de musique ou autres logiciels ou données non standard sur votre produit.

Durée de la couverture : Ce plan couvre la réparation ou le remplacement de votre produit en cas de défaillance couverte par sa garantie. Le Plan prend effet immédiatement après l'expiration de la garantie du fabricant et reste valable pendant la période indiquée sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande à moins qu'il ne soit annulé ou mis en œuvre en vertu des dispositions mentionnées dans les présentes. Si votre produit est en cours de réparation dans un centre de service agréé à l'expiration de ce Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation couverte ait été effectuée.

Dépôt d'une réclamation/Démarches : Si votre produit tombe en panne, appelez le service à la clientèle du Plan de protection au **1 855 308-7295** (disponible du lundi au vendredi, de 8 h à minuit HE; le samedi et le dimanche, de 9 h à 22 h HE; fermé les jours fériés) ou rendez-vous sur [asur.me/walmartcanada-fr](https://www.asur.me/walmartcanada-fr) pour formuler votre réclamation. **Vous devez appeler avant de faire procéder à une réparation; toutes les réparations et tous les remplacements doivent être autorisés à l'avance.** Les réparations et remplacements non autorisés peuvent ne pas être couverts. Un service à domicile, de dépôt ou de retour peut être mis à disposition; le représentant du Service à la clientèle vous informera du type de service dont votre produit peut bénéficier au moment du processus de réclamation. Nous prendrons en charge les frais d'expédition de votre produit à destination et en provenance du centre de service agréé si un service de dépôt est nécessaire. À notre entière discrétion, nous pourrions vous demander de nous retourner le produit original afin qu'il soit inspecté par notre centre de service agréé ou nous pouvons vous demander d'acheter un produit de remplacement ayant des caractéristiques semblables comme condition pour recevoir un produit de remplacement ou un remboursement. Nous pouvons vous demander de remplir un formulaire de facilitation pour la réclamation d'un remboursement avant de recevoir un service, un remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Vous pouvez également être tenu de présenter une pièce d'identité avec photo émise par votre province de résidence ou le gouvernement fédéral comme condition afin de recevoir un service de réparation, un produit de remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Toutes les réclamations doivent être formulées au plus tard dans les

trente (30) jours suivant l'expiration du présent Plan. En plus de l'anglais et du français, l'assistance à la clientèle est disponible dans plusieurs langues pour vous faciliter la tâche.

Politique anti-citron : Après trois (3) réparations effectuées sur un même produit pour le même défaut, si nous estimons que ledit produit nécessite une quatrième (4e) réparation, nous vous remettrons un bon d'achat, une carte-cadeau ou un chèque à hauteur du prix que vous avez acquitté pour le produit, hors taxes, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande. La politique « anti-citron » ne s'applique pas aux réparations effectuées pendant que le produit est couvert par une garantie du fabricant, garantie du vendeur, police d'assurance ou garantie prévue par la loi (le cas échéant). Les contrôles d'entretien préventif, les nettoyages, le diagnostic des produits et l'éducation des clients ne sont pas considérés comme des réparations aux fins de la politique anti-citron. **REMARQUE :** La politique anti-citron ne s'applique pas aux jeux vidéo sous forme de logiciels/CD/DVD, aux meubles ni aux Plans de remplacement. Une fois que vous aurez reçu le bon d'achat, la carte-cadeau ou le chèque au titre de votre produit en vertu du Plan, nous serons réputés avoir rempli l'intégralité des obligations qui nous incombent en vertu du Plan.

Limite de responsabilité : S'agissant de chaque réclamation individuelle, la limite de responsabilité au titre de ce Plan correspond aux frais les moins élevés entre (1) le coût des réparations autorisées, (2) le coût d'un produit de remplacement, (3) le remboursement des réparations autorisées ou du produit de remplacement, ou (4) le prix acquitté au titre du produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande. La responsabilité totale au titre de ce Plan pour un même produit correspond : (a) au remplacement du produit par un produit de rechange; (b) au remboursement du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, indiqué sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande, ou (c) au coût total de toutes les réparations autorisées jusqu'à concurrence du prix d'achat du produit, taxes non comprises. Si nous satisfaisons à l'une des conditions (a), (b) ou (c) ci-dessus relativement à la responsabilité totale, nous aurons rempli toutes les obligations qui nous incombent au titre du présent Plan, et celui-ci prendra fin.

Cession gratuite : Ce Plan peut être cédé à un propriétaire subséquent du produit sans frais additionnels. Aucune restriction ne s'applique tant que le Plan est en vigueur. Pour effectuer une telle cession, veuillez composer le 1 855 308-7295. Vous devrez indiquer le numéro du Plan, la date de la cession, le nom du nouveau propriétaire, son adresse complète et son numéro de téléphone.

REMARQUE : Le Plan relatif aux jeux vidéo sous forme de logiciels/CD/DVD n'est pas cessible.

Responsabilités du fabricant ou du vendeur : Les pièces et les services couverts pendant la période de garantie du fabricant ou du vendeur relèvent de l'entière responsabilité du fabricant ou du vendeur.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

- 1) la perte et le vol;
- 2) les défaillances occasionnées par un dommage accidentel, un déversement de liquide, une infestation d'insectes, une mauvaise utilisation, un abus ou un dommage physique intentionnel;
- 3) les services de réparation effectués par un personnel de réparation non autorisé;
- 4) les pièces devant être remplacées périodiquement (par exemple : fil de rechange pour coupe-herbe, antennes, cartouches, stylets, disques, enregistrements, disques audio/vidéo, bandes, logiciels ou disques informatiques, articles d'impression, dispositifs d'alimentation électrique externes, bougies, filtres, articles de plomberie, poignées, télécommandes, piles, sacs, courroies, ampoules et/ou lampes);
- 5) les dommages esthétiques, y compris les éraflures, l'écaillage ou les bosses qui n'entravent pas le fonctionnement mécanique de l'article (sauf disposition contraire ci-dessus) et les problèmes dus à une mauvaise installation;
- 6) les dommages causés par une catastrophe naturelle;
- 7) les produits dont le numéro de série ou IMEI a été modifié ou effacé;
- 8) les produits qui ne figurent pas dans ce Plan ou sur le reçu de vente;
- 9) les dommages indirects ou accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, la perte d'utilisation, la perte d'activité commerciale, le manque à gagner, la perte de données, les temps d'arrêt et les frais de temps et d'effort, sauf indication contraire dans les présentes;
- 10) le diagnostic « aucun problème détecté » ou le fait de ne pas suivre les instructions du fabricant;
- 11) les frais liés à une défaillance, et les frais de pièces et/ou de main-d'œuvre engagés en raison d'un rappel émis par un fabricant, indépendamment de la capacité du fabricant à régler lesdites réparations;
- 12) les problèmes préexistants;
- 13) les réparations ou les remplacements effectués à l'extérieur du Canada;
- 14) les produits non couverts à l'origine par une politique de retour en magasin ou par la garantie du fabricant, y compris, mais sans s'y limiter, les modèles de plancher;
- 15) les dommages causés par les actes d'un tiers, un incendie, une collision ou du vandalisme;
- 16) la responsabilité ou les dommages matériels, ou encore les blessures ou le décès d'une personne ou d'un animal domestique découlant du fonctionnement, de l'entretien ou de l'utilisation du produit;
- 17) le coût de l'entretien préventif (à moins que vous n'ayez souscrit un Plan qui inclut l'entretien) et les dommages causés par un entretien préventif inadéquat;
- 18) les pièces grippées ou endommagées du fait d'un manque de lubrifiant ou de liquide de refroidissement, de l'usage de lubrifiants contaminés ou inadéquats, de l'utilisation de carburant éventé, contaminé ou inadéquat, du gel ou d'une surchauffe;
- 19) les produits dont les dispositifs de sécurité ont été retirés, contournés, désactivés ou altérés;
- 20) tout dommage ou toute perte de données ou du système d'exploitation, y compris les dommages ou les pertes à la suite de réparations ou de remplacements en vertu du présent Plan;
- 21) les dommages qui ne sont pas signalés dans les trente (30) jours suivant l'expiration du Plan;
- 22) les dommages découlant d'une guerre, d'une invasion ou d'un acte de la part d'ennemis étrangers, d'hostilités, d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une émeute, d'une grève, d'un conflit de travail, d'une contre-grève ou de mouvements populaires;

23) les coûts ou les dommages imputables à la négligence, à des abus ou au mésusage, y compris, mais sans s'y limiter, des marques de brûlure ou de chaleur de plus de 2,5 cm (1 po);
24) le tissu et/ou le cuir décoloré, usé ou taché au fil du temps par l'usage quotidien normal, les caractéristiques naturelles entraînant des variations d'apparence, le tissu à code de nettoyage X ou les matériaux non résistants à la décoloration;
25) les meubles d'exposition, de seconde main, vendus « en l'état » ou « non repris », ainsi que les meubles loués;
26) les composants en verre des produits comme les dessus de table, les portes d'armoire et les autres éléments similaires;
27) les taches causées par le processus de livraison de l'article couvert; les taches d'origine inconnue; les taches occasionnées par les éléments suivants : acide, eau de Javel, huiles corporelles, solutions caustiques, colorants, décoloration due à l'exposition au soleil, dissolvant de vernis à ongles, vernis à ongles, peinture, huiles de bronzage, encre de stylo à bille, produits cosmétiques ou cire;
28) les produits utilisés à des fins commerciales (organisations avec plusieurs usagers), à des fins de location publique ou à des fins d'utilisation dans des logements collectifs;
29) l'introduction d'objets étrangers;
30) les défauts inhérents imputables au fabricant;
31) les images brûlées et la défaillance des pixels dans les limites des spécifications prévues ou qui n'altèrent pas matériellement la fonctionnalité du produit; et
32) les pièces d'usure des bicyclettes qui doivent être remplacées périodiquement, comme les plaquettes de frein, les pneus, les chambres à air, les poignées, etc.

Absence de franchise : Ce Plan ne comporte aucune franchise.

Absence de renouvellement : Ce Plan ne peut être renouvelé.

Annulation : Vous pouvez annuler ce Plan au cours des quatre-vingt-dix (90) premiers jours en vous rendant dans un magasin Walmart de votre localité. Vous pouvez également annuler ce Plan à tout moment en adressant un avis écrit à Asurion - Protection Plan, à l'attention de : Correspondence Department, B.P. 1818, Sterling, VA 20167, USA. Si le Plan est annulé par l'une ou l'autre partie : a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception du Plan, vous recevrez un remboursement complet du prix acquitté au titre du Plan, à condition qu'aucun service n'ait été effectué, ou b) au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours après la réception du Plan, vous recevrez un remboursement au prorata, déduction faite de tout service reçu. Le présent Plan peut être annulé par nous ou par Asurion en cas de fraude ou de fausse déclaration substantielle de votre part, notamment s'il est utilisé à des fins commerciales, dans le cadre d'une location ou si un organisme de réglementation l'exige. La réparation ou le remplacement non autorisé de l'équipement couvert peut entraîner l'annulation de ce Plan par nous (pour une raison autre que la fraude ou la fausse déclaration matérielle). Si l'annulation émane de nous, un avis écrit d'annulation vous sera envoyé par la poste au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'entrée en vigueur de l'annulation.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels comprennent des renseignements factuels ou subjectifs sur une personne identifiable. Nous recueillons, utilisons ou divulguons à Walmart et Asurion vos renseignements personnels en lien avec la garantie limitée (ci-après les « Renseignements personnels »). Walmart et Asurion recueillent vos Renseignements personnels par le biais d'un site Web au moment de l'achat du produit ou sur le portail d'inscription, sur un portail de réclamations Asurion et par téléphone. Walmart et Asurion utilisent vos Renseignements personnels pour administrer la garantie limitée, et notamment pour détecter et prévenir les fraudes, enquêter sur les fraudes et les activités non autorisées ou illégales, étudier et traiter les réclamations, établir et tenir des registres, établir des contrats d'assurance et de réassurance au titre des responsabilités civiles mentionnées dans la garantie limitée, et fournir les services à la clientèle. Nous pourrions également utiliser et divulguer vos renseignements à d'autres fins avec votre consentement ou dans la mesure permise ou requise par la loi. Walmart et Asurion pourront échanger des Renseignements personnels, si nécessaire, aux fins décrites ci-dessus. Vous reconnaissez que cela impliquera le transfert de données hors du et au sein du Canada et des États-Unis. Walmart et Asurion conserveront et utiliseront vos Renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour mettre en œuvre, administrer et gérer la garantie limitée ou pour respecter ses obligations légales et réglementaires. Walmart et Asurion vous permettent de faire des choix concernant vos Renseignements personnels de diverses façons; vous pouvez par exemple y accéder, les corriger ou les supprimer et modifier vos choix quant à la façon dont ils sont utilisés. Pour en savoir plus sur vos droits concernant vos renseignements personnels avec Asurion, visitez www.asurion.com/privacyrights ou écrivez-nous à Asurion, à l'attention de : Privacy Office c/o Office of the General Counsel, 140 11th Ave. N., Nashville, TN 37203, États-Unis. Les demandes d'accès doivent être faites par écrit, soit par le lien du portail fourni ci-dessus, par courriel ou par la poste. Vous pouvez également obtenir un exemplaire de la politique de confidentialité d'Asurion sur www.asurion.com/fr-ca/legal/privacy-notice.

Vos renseignements peuvent être traités et stockés aux États-Unis et sont susceptibles d'être consultés par les autorités américaines en vertu des lois applicables.

Pour obtenir une copie en gros caractères des conditions générales du Plan, veuillez composer le 1 855 308-7295.

Plan administré par :
Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.
1959, rue Upper Water, bureau 900, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada)
1 855 308-7295

©2026 Asurion, LLC Tous droits réservés.

Contrat de Garantie Supplémentaire

Ce document constitue un contrat légal (ci-après, le « Plan »). En effectuant un achat, vous comprenez qu'il s'agit en tant que tel d'un contrat et vous reconnaissez que vous avez eu l'occasion de lire les modalités énoncées dans les présentes. Sauf en Colombie-Britannique, le présent Plan n'est pas un contrat d'assurance. En souscrivant ce Plan, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation, par Asurion Consumer Solutions of Canada Corp. et Continental Casualty Company, succursale canadienne, de renseignements personnels tels que décrits ci-dessous. De plus, vous acceptez que ces entités puissent communiquer vos renseignements personnels à Walmart, le vendeur de ce Plan.

Partie obligée : Les entreprises qui sont les parties obligées en vertu du Plan sont les suivantes:

- Provinces où la garantie s'applique : Dans toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, la partie obligée est **Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.** dont l'adresse est sise au 900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada), téléphone : 1 866 856-3882.
- Provinces où l'assurance s'applique : En Colombie-Britannique, la partie obligée est **Continental Casualty Company, Canadian Branch (« CNA Canada »)**, dont l'adresse est sise au 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto (Ontario) M5K 1J5 (Canada), téléphone : 1 800 831-4262.

Aux fins de la Loi sur les sociétés d'assurance (Canada), cette police a été établie dans le cadre des activités d'assurance de l'assureur au Canada.



Représentant autorisé

Cette police contient une clause susceptible de limiter le montant dû.

Veillez enregistrer votre produit en vous connectant à asurion.com/walmartcanada ou en composant le numéro gratuit 1 855 308-7295.

Définitions : Dans le présent Plan, les termes (1) « nous », « notre » et « nos » renvoient à la Partie obligée, comme indiqué ci-dessus; (2) l'« administrateur » renvoie à Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. (« Asurion »). L'administrateur peut être joint à : 900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada); (3) les termes « revendeur » et « Walmart » renvoient à Walmart Canada Corp. qui est le revendeur auprès duquel vous avez acheté le produit et souscrit ce Plan; (4) « produit » renvoie à l'article que vous avez acheté en même temps que ce Plan garantissant le produit; (5) « vous », « votre » et « vos » renvoient à la personne qui a acheté le produit et souscrit ce Plan; (6) « défaillance » renvoie à une panne mécanique ou électrique du produit causée par des défauts de fabrication et/ou de matériaux, résultant d'une utilisation normale, y compris la poussière, la chaleur, l'humidité et les surtensions ; pour les logiciels de jeux vidéo/CD/DVD, le terme « défaillance » renvoie à des rayures résultant d'une utilisation normale, et (7) « produit de remplacement » renvoie à un **PRODUIT NEUF, REMIS EN ÉTAT OU REMANUFACTURÉ DE CARACTÉRISTIQUES ET DE FONCTIONNALITÉS ÉGALES OU SIMILAIRES, QUI RÉPOND AUX SPÉCIFICATIONS D'USINE DU PRODUIT D'ORIGINE**. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de vente d'un produit de remplacement est inférieur à celui du produit d'origine. Concernant les jeux vidéo sous forme de logiciels/CD/DVD, le produit de remplacement portera le même titre que celui du produit défectueux.

Instructions : Vous devez conserver le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande du produit; il fait partie intégrante de ce Plan, et vous pouvez être amené à y faire référence pour obtenir le service. Ce Plan, y compris les termes, conditions, limitations et exclusions énoncés dans les présentes, et le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande contenant le prix que vous avez payé pour bénéficier de ce Plan et du produit couvert, la durée et la date de début de ce Plan et les renseignements d'identification du produit, constituent l'intégralité de l'entente.

Ce qui est couvert : Ce Plan couvre les frais de réparation ou de remplacement de votre produit au cas où celui-ci aurait une défaillance non couverte par une police d'assurance, une autre garantie ou un contrat de service. Si nous estimons que nous ne pouvons pas réparer votre produit comme spécifié dans ce Plan, nous pourrions le remplacer par un produit de rechange ou, à notre discrétion, vous remettre un bon d'achat, une carte-cadeau ou un chèque à hauteur du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande, que vous pourrez remettre au revendeur en échange d'un produit de rechange. Le produit peut être réparé avec des pièces qui ne proviennent pas du fabricant d'origine si les pièces du fabricant ne sont pas disponibles. Une fois que vous aurez reçu le bon d'achat, la carte-cadeau, le chèque ou le produit de remplacement au titre de votre produit en vertu du Plan, nous serons réputés avoir rempli l'intégralité des obligations qui nous incombent en vertu du Plan. **REMARQUE : Concernant les appareils électroniques comprenant un système d'exploitation :** Vous êtes responsable de sauvegarder tous les logiciels et toutes les données avant le début d'une réparation. Nous ne saurions être tenus responsables des données perdues, y compris les documents, bases de données, messages, licences, contacts, mots de passe, livres, magazines, jeux, photos, vidéos, sonneries, musique ou autres logiciels ou données non standard sur votre produit.

Ce Plan comprend les couvertures améliorées spécifiques aux produits suivants, lesquelles entrent en vigueur à compter de la date d'achat :

Concernant les meubles :

- **Produits dont la structure est en bois ou en métal :** Ce Plan couvre les défauts structurels des cadres, étagères, sièges et dossiers dont : (a) les assemblages à queue d'aronde; (b) le voilage des étagères et pieds; (c) le bris des châssis (dont le bris des pieds) ou la séparation des éléments de châssis; (d) la séparation des joints et soudures; (e) les dommages aux charnières et mécanismes, y compris toutes les parties mobiles et de la quincaillerie métallique; (f) les dommages aux finitions des photos gravées ou aux meubles en cuivre massif, et (g) les bris de roulettes, roues, boutons, poignées/glisters de tiroir et autres pièces mobiles.

- **Finitions des produits en bois massif, plaqués ou laminés :** Ce Plan couvre le décollement, les fissures, l'écaillage, le ternissement, les piqûres ou l'écaillage des bois massifs, des finitions laminées ou stratifiées, des placages, des autres bois ou des laques.
- **Produits en tissu ou en vinyle :** Ce Plan couvre (a) la séparation et le glissement des coutures; (b) la perte du support en latex des tissus et du vinyle; (c) la perte excessive de mousse jusqu'à deux (2) pouces d'épaisseur, de latex et d'élasticité des dossiers et des coussins.
- **Produits en cuir :** Ce Plan couvre (a) la séparation des coutures, le glissement ou l'usure précoce du cuir, ainsi que (b) les fissures, le décollement et l'écaillage.

Concernant les téléviseurs :

- La réparation ou le remplacement des accessoires inclus dans la boîte par le fabricant (p. ex., les télécommandes).
- Protection contre les surtensions.

Durée de la couverture :

Concernant les meubles et les téléviseurs : Le Plan entre en vigueur à la date de votre achat et couvre la période indiquée sur votre reçu de vente ou votre courriel de confirmation de commande. Sauf s'il s'agit des couvertures améliorées spécifiques aux produits, stipulées ci-dessus et prenant effet à la date de l'achat, toutes les autres couvertures prennent effet immédiatement après l'expiration de la garantie du fabricant. Le Plan inclut la garantie du fabricant; il ne remplace pas la garantie, mais il offre certains avantages complémentaires pendant la durée de validité de la garantie du fabricant. À l'expiration de la garantie du fabricant, le Plan continue d'offrir certains des avantages précédemment offerts par le fabricant, ainsi que les avantages complémentaires énoncés dans les conditions du Plan. La couverture du Plan demeurera en vigueur pendant toute la durée précisée, à moins qu'elle ne soit annulée ou utilisée conformément aux dispositions énoncées ci-dessous. Si votre produit est en cours de réparation dans un centre de service agréé à l'expiration de ce Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation couverte ait été effectuée.

Concernant les plans relatifs à tous les autres produits : Le Plan prend effet immédiatement après l'expiration de la garantie du fabricant et reste valable pendant la période indiquée sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande à moins qu'il ne soit annulé ou mis en œuvre en vertu des dispositions mentionnées dans les présentes. Si votre produit est en cours de réparation dans un centre de service agréé à l'expiration de ce Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation couverte ait été effectuée.

Pour formuler une réclamation/Démarches : Si votre produit tombe en panne, appelez le service à la clientèle du Plan de protection des produits au **1 855 308-7295** ou rendez-vous sur [asurion.com/walmartcanada](https://www.asurion.com/walmartcanada) afin de formuler votre réclamation. **Vous devez appeler avant de faire procéder à une réparation; toutes les réparations et tous les remplacements doivent être autorisés à l'avance.** Les réparations et remplacements non autorisés peuvent ne pas être couverts. Un service à domicile, de dépôt ou de retour peut être mis à disposition; le représentant du Service à la clientèle vous informera du type de service dont votre produit peut bénéficier au moment du processus de la réclamation. Nous prendrons en charge les frais d'expédition de votre produit à destination et en provenance du centre de service agréé si un service de dépôt est nécessaire. À notre entière discrétion, nous pourrions vous demander de nous retourner le produit original afin qu'il soit inspecté par notre centre de service agréé ou nous pouvons vous demander d'acheter un produit de remplacement ayant des caractéristiques semblables comme condition pour recevoir un produit de remplacement ou un remboursement. Nous pouvons vous demander de remplir un formulaire de facilitation pour la réclamation d'un remboursement avant de recevoir un service, un remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Vous pouvez également être tenu de présenter une pièce d'identité avec photo émise par votre province de résidence ou le gouvernement fédéral comme condition de recevoir un service de réparation, un produit de remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Toutes les réclamations doivent être formulées au plus tard dans les trente (30) jours suivant l'expiration du présent Plan. En plus de l'anglais et du français, l'assistance à la clientèle est disponible dans plusieurs langues pour vous faciliter la tâche.

Politique anti-citron : Après trois (3) réparations effectuées sur un même produit pour le même défaut, si nous estimons que ledit produit nécessite une quatrième (4e) réparation, nous vous remettons un bon d'achat, une carte-cadeau ou un chèque à hauteur du prix que vous avez acquitté pour le produit, hors taxes, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande. La politique anti-citron ne s'applique pas aux réparations effectuées pendant que le produit est sous la garantie du fabricant. Les contrôles d'entretien préventif, les nettoyages, le diagnostic des produits et l'éducation des clients ne sont pas considérés comme des réparations aux fins de la politique anti-citron.

Politique sans citron : La politique anti-citron ne s'applique pas aux jeux vidéo sous forme de logiciels/CD/DVD, aux meubles ni aux Plans de remplacement. Une fois que vous aurez reçu le bon d'achat, la carte-cadeau ou le chèque au titre de votre produit en vertu du Plan, nous serons réputés avoir rempli l'intégralité des obligations qui nous incombent en vertu du Plan.

Limite de responsabilité : S'agissant de chaque réclamation individuelle, la limite de responsabilité au titre de ce Plan correspond aux frais les moins élevés entre (1) le coût des réparations autorisées, (2) le coût d'un produit de remplacement, (3) le remboursement des réparations autorisées ou du produit de remplacement, ou (4) le prix acquitté au titre du produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande. La responsabilité totale au titre de ce Plan pour un même produit correspond : (a) au remplacement du produit par un produit de rechange; (b) au remboursement du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, indiqué sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande, ou (c) au coût total de toutes les réparations autorisées jusqu'à concurrence du prix d'achat du produit, taxes non comprises. Si nous satisfaisons à l'une des conditions (a), (b) ou (c) ci-dessus relativement à la responsabilité totale, nous aurons rempli toutes les obligations qui nous incombent au titre du présent Plan, et celui-ci prendra fin.

Cession gratuite : Ce Plan peut être cédé à un propriétaire subséquent du produit sans frais additionnels. Aucune restriction ne s'applique tant que le Plan est en vigueur. Pour effectuer une telle cession, veuillez composer le 1 855 308-7295. Vous devrez indiquer le numéro du Plan, la date de la cession, le nom du nouveau propriétaire, son adresse complète et son numéro de téléphone. **REMARQUE :** Le Plan relatif aux jeux vidéo sous forme de logiciels/CD/DVD n'est pas cessible.

Responsabilités du fabricant : Les pièces et les services couverts pendant la période de garantie du fabricant relèvent de l'entière responsabilité du fabricant.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

- (1) La perte et le vol;
- (2) Les défaillances occasionnées par un dommage accidentel, un déversement de liquide, une infestation d'insectes, une mauvaise utilisation, un abus ou un dommage physique intentionnel;
- (3) les services de réparation effectués par un personnel de réparation non autorisé;

- (4) les pièces devant être remplacées périodiquement (par exemple : fil de rechange pour coupe-herbe, antennes, cartouches, stylets, disques, enregistrements, disques audio/vidéo, bandes, logiciels ou disques informatiques, articles d'impression, dispositifs d'alimentation électrique externes, bougies, filtres, articles de plomberie, poignées, télécommandes, piles, sacs, courroies, ampoules et/ou lampes);
- (5) les dommages esthétiques, y compris les éraflures, l'écaillage ou les bosses qui n'entravent pas le fonctionnement mécanique de l'article (sauf disposition contraire ci-dessus) et les problèmes dus à une mauvaise installation;
- (6) les dommages causés par une catastrophe naturelle;
- (7) les produits dont le numéro de série ou IMEI a été modifié ou effacé;
- (8) les produits qui ne figurent pas dans ce Plan ou sur le reçu de vente;
- (9) les dommages indirects ou accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, la perte d'utilisation, la perte d'activité commerciale, le manque à gagner, la perte de données, les temps d'arrêt et les frais de temps et d'effort, sauf indication contraire dans les présentes;
- (10) le diagnostic « aucun problème détecté » ou le fait de ne pas suivre les instructions du fabricant;
- (11) les frais liés à une défaillance, et les frais de pièces et/ou de main-d'œuvre engagés en raison d'un rappel émis par un fabricant, indépendamment de la capacité du fabricant à régler lesdites réparations;
- (12) les problèmes préexistants;
- (13) les réparations ou les remplacements effectués à l'extérieur du Canada;
- (14) les produits non couverts à l'origine par une politique de retour en magasin ou par la garantie du fabricant, y compris, mais sans s'y limiter, les modèles de plancher;
- (15) les dommages causés par les actes d'un tiers, un incendie, une collision ou du vandalisme;
- (16) la responsabilité ou les dommages matériels, ou encore les blessures ou le décès d'une personne ou d'un animal domestique découlant du fonctionnement, de l'entretien ou de l'utilisation du produit;
- (17) le coût de l'entretien préventif (à moins que vous n'ayez souscrit un Plan qui inclut l'entretien) et les dommages causés par un entretien préventif inadéquat;
- (18) les pièces grippées ou endommagées du fait d'un manque de lubrifiant ou de liquide de refroidissement, de l'usage de lubrifiants contaminés ou inadéquats, de l'utilisation de carburant éventé, contaminé ou inadéquat, du gel ou d'une surchauffe;
- (19) les produits dont les dispositifs de sécurité ont été retirés, contournés, désactivés ou altérés;
- (20) tout dommage ou toute perte de données ou du système d'exploitation, y compris les dommages ou les pertes à la suite de réparations ou de remplacements en vertu du présent Plan;
- (21) les dommages qui ne sont pas signalés dans les trente (30) jours suivant l'expiration du Plan;
- (22) les dommages découlant d'une guerre, d'une invasion ou d'un acte de la part d'ennemis étrangers, d'hostilités, d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une émeute, d'une grève, d'un conflit de travail, d'une contre-grève ou de mouvements populaires;
- (23) les coûts ou les dommages imputables à la négligence, à des abus ou au mésusage, y compris, mais sans s'y limiter, des marques de brûlure ou de chaleur de plus de 2,5 cm (1 po);
- (24) le tissu et/ou le cuir décoloré, usé ou taché au fil du temps par l'usage quotidien normal, les caractéristiques naturelles entraînant des variations d'apparence, le tissu à code de nettoyage X ou les matériaux non résistants à la décoloration;
- (25) les meubles d'exposition, de seconde main, vendus « en l'état » ou « non repris », ainsi que les meubles loués;
- (26) les composants en verre des produits comme les dessus de table, les portes d'armoire et les autres éléments similaires;
- (27) les taches causées par le processus de livraison de l'article couvert; les taches d'origine inconnue; les taches occasionnées par les éléments suivants : acide, eau de Javel, huiles corporelles, solutions caustiques, colorants, décoloration due à l'exposition au soleil, dissolvant de vernis à ongles, vernis à ongles, peinture, huiles de bronzage, encre de stylo à bille, produits cosmétiques ou cire;
- (28) les produits utilisés à des fins commerciales (organisations avec plusieurs usagers), à des fins de location publique ou à des fins d'utilisation dans des logements collectifs;
- (29) l'introduction d'objets étrangers;
- (30) les défauts inhérents imputables au fabricant;
- (31) les images brûlées et la défaillance des pixels dans les limites des spécifications prévues ou qui n'altèrent pas matériellement la fonctionnalité du produit; et
- (32) les pièces de bicyclette de consommation destinées à être remplacées périodiquement, telles que les plaquettes de frein, les pneus, les chambres à air, les poignées, etc.

Absence de franchise : Ce Plan ne comporte aucune franchise.

Absence de renouvellement : Ce Plan ne peut être renouvelé.

Annulation : Vous pouvez annuler ce Plan au cours des quatre-vingt-dix (90) premiers jours en vous rendant dans un magasin Walmart de votre localité. Vous pouvez également annuler ce Plan à tout moment en adressant un avis écrit à Asurion - Protection Plan, à l'attention de : Correspondence Department, B.P. 1818, Sterling, VA 20167, USA. Si le Plan est annulé par l'une ou l'autre partie : (a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception du Plan, vous recevrez un remboursement complet du prix acquitté au titre du Plan, à condition qu'aucun service n'ait été effectué, ou (b) au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours après la réception du Plan, vous recevrez un remboursement au prorata, déduction faite de tout service reçu. Le présent Plan peut être annulé par nous ou par Asurion en cas de fraude ou de fausse déclaration substantielle de votre part, notamment s'il est utilisé à des fins commerciales, dans le cadre d'une location ou si un organisme de réglementation l'exige. La réparation ou le remplacement non autorisé de l'équipement couvert peut entraîner l'annulation de ce Plan par nous (pour une raison autre que la fraude ou la fausse déclaration matérielle). Si l'annulation émane de nous, un avis écrit d'annulation vous sera envoyé par la poste au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'entrée en vigueur de l'annulation.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels comprennent des renseignements factuels ou subjectifs sur une personne identifiable. Nous recueillons, utilisons ou divulguons vos renseignements personnels en lien avec la garantie limitée (ci-après les « renseignements personnels ») à Walmart, Asurion et CNA. Walmart, Asurion et CNA recueillent vos renseignements personnels par l'entremise d'un site Web au moment de l'achat du produit ou du portail d'inscription, sur un portail de réclamations Asurion et par téléphone. Walmart, Asurion et CNA utilisent vos renseignements personnels pour administrer la garantie limitée, y compris, mais sans s'y limiter, la détection et la prévention de la fraude, les enquêtes sur les fraudes et les activités non autorisées ou illégales, l'évaluation et le traitement des réclamations, la création et la tenue de dossiers, l'assurance ou la réassurance des responsabilités civiles mentionnées dans la garantie limitée et la prestation de services à la clientèle. Nous pouvons également utiliser et divulguer vos renseignements à d'autres fins avec votre consentement ou dans la mesure permise ou requise par la loi. Walmart, Asurion et CNA peuvent échanger des renseignements personnels, si nécessaire, aux fins décrites ci-dessus. Vous reconnaissez que cela impliquera le transfert de données hors du et au sein du Canada et des États-Unis. Walmart, Asurion et CNA conserveront et utiliseront vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour mettre en œuvre, administrer et gérer la garantie limitée ou comme requis pour se conformer aux obligations légales ou réglementaires. Walmart, Asurion et CNA vous offrent de nombreuses façons de faire des choix concernant vos renseignements personnels, comme y accéder, les corriger, les supprimer ou mettre à jour

vos choix quant à la façon dont ils sont utilisés. Pour en savoir plus sur vos droits concernant vos renseignements personnels avec Asurion, visitez www.asurion.com/privacyrights ou écrivez-nous à Asurion, à l'attention de : Privacy Office c/o Office of the General Counsel, 140 11th Ave. N., Nashville, TN 37203, États-Unis. Les demandes d'accès doivent être faites par écrit, soit par le lien du portail fourni ci-dessus, par courriel ou par la poste. Vous pouvez également obtenir une copie de la Politique de confidentialité d'Asurion en visitant www.asurion.com/privacy-policy-ca-fr.

Vos renseignements peuvent être traités et stockés aux États-Unis et peuvent être assujettis à l'accès par les autorités américaines en vertu des lois applicables.

Pour obtenir une copie en gros caractères des conditions générales du présent Plan, veuillez composer le 1 855 308-7295.

Administré par :
Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.
900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada)
1 855 308-7295

© 2026 Asurion, LLC All rights reserved.

Contrat de garantie supplémentaire

Ce document constitue un contrat légal (ci-après, le « Plan »). En effectuant un achat, vous comprenez qu'il s'agit en tant que tel d'un contrat et vous reconnaissez que vous avez eu l'occasion de lire les modalités énoncées dans les présentes. Ce Plan n'est pas un contrat d'assurance. En souscrivant ce Plan, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation, par Asurion Consumer Solutions of Canada Corp., de renseignements personnels tels que décrits ci-dessous. De plus, vous acceptez que ces entités puissent communiquer vos renseignements personnels à Walmart, le vendeur de ce Plan.

Partie obligée : Asurion Consumer Solutions of Canada Corp., dont l'adresse est sise au 900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2, Canada, et le numéro de téléphone est le +1 866 856-3882.

Définitions : Dans le présent Plan, les termes 1) « nous », « notre » et « nos » renvoient à la Partie obligée, comme indiqué ci-dessus; 2) l'« administrateur » renvoie à Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. (« Asurion »). L'administrateur peut être joint à : 900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada); (3) les termes « revendeur » et « Walmart » renvoient à Walmart Canada Corp. qui est le revendeur auprès duquel vous avez acheté le produit et souscrit ce Plan; 4) « produit » renvoie à l'article que vous avez acheté en même temps que ce Plan garantissant le produit; (5) « vous », « votre » et « vos » renvoient à la personne qui a acheté le produit et souscrit ce Plan; (6) « défaillance » renvoie aux pannes mécaniques ou électriques affectant le ou les produits et causées par : (a) les défauts de matériau et de fabrication; (b) l'usure normale; (c) la poussière, la chaleur ou l'humidité, ou (d) une surtension; et (7) « produit de remplacement » renvoie à un **PRODUIT NEUF, REMIS À NEUF OU RÉUSINÉ AYANT DES CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONS ÉQUIVALENTES OU SIMILAIRES AU PRODUIT ORIGINAL ET FONCTIONNANT SELON LES MÊMES SPÉCIFICATIONS DE FABRICATION**. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de vente d'un produit de remplacement est inférieur à celui du produit d'origine.

Instructions : Vous devez conserver le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande du produit; il fait partie intégrante de ce Plan, et vous pouvez être amené à y faire référence pour obtenir le service. Ce Plan, y compris les termes, conditions, limitations et exclusions énoncés dans les présentes, et le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande contenant le prix que vous avez payé pour bénéficier de ce Plan et du produit couvert, la durée et la date de début de ce Plan et les renseignements d'identification du produit, constituent l'intégralité de l'entente.

Ce qui est couvert : Ce Plan couvre les frais de réparation ou de remplacement de votre produit au cas où celui-ci aurait une défaillance non couverte par une police d'assurance, une autre garantie ou un contrat de service. Si nous estimons que nous ne pouvons pas réparer votre produit comme spécifié dans ce Plan, nous pourrions le remplacer par un produit de rechange ou, à notre discrétion, vous remettre un bon d'achat, une carte-cadeau ou un chèque à hauteur du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande, que vous pourrez remettre au revendeur en échange d'un produit de rechange. Le produit peut être réparé avec des pièces qui ne proviennent pas du fabricant d'origine si les pièces du fabricant ne sont pas disponibles. Une fois que vous aurez reçu le bon d'achat, la carte-cadeau, le chèque ou le produit de remplacement au titre de votre produit en vertu du Plan, nous serons réputés avoir rempli l'intégralité des obligations qui nous incombent en vertu du Plan.

Ce Plan comprend les couvertures améliorées spécifiques aux produits suivants, lesquelles entrent en vigueur à compter de la date d'achat :

- Protection contre les surtensions.
- Pertes de nourriture : Si vous avez souscrit un Plan pour un réfrigérateur ou un congélateur, vous serez remboursé pour les pertes de nourriture résultant d'une panne couverte de votre réfrigérateur ou congélateur jusqu'à 250 \$ pour la période de temps indiquée sur votre reçu, par réfrigérateur ou congélateur et par incident. Les pertes devront être étayées par des documents.
- Allocation pour les appareils de lavage: Si vous avez acheté un Plan pour une laveuse ou une sècheuse, vous serez remboursé pour les services de nettoyage du linge jusqu'à 25 \$ par réparation admissible si votre produit est hors service pendant plus de sept (7) jours consécutifs. Vous devrez soumettre à l'administrateur la liste détaillée de chaque service de blanchisserie dont vous demandez le remboursement.

Durée de la couverture : Le Plan entre en vigueur à la date de votre achat et couvre la période indiquée sur votre reçu de vente ou votre courriel de confirmation de commande. Sauf s'agissant des couvertures améliorées spécifiques aux produits, stipulées ci-dessus et prenant effet à la date de l'achat; les autres couvertures prenant effet immédiatement après l'expiration de la garantie du fabricant. Le Plan inclut la garantie du fabricant; il ne remplace pas la garantie, mais il offre certains avantages complémentaires pendant la durée de validité de la garantie du fabricant. À l'expiration de la garantie du fabricant, le Plan continue d'offrir certains avantages précédemment offerts par le fabricant, ainsi que les avantages complémentaires énoncés dans les conditions du Plan. La couverture du Plan demeurera en vigueur pendant toute la durée précisée, à moins qu'elle ne soit annulée ou utilisée conformément aux dispositions énoncées ci-dessous. Si votre produit est en cours de réparation dans un centre de service agréé à l'expiration de ce Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation couverte ait été effectuée.

Pour formuler une réclamation/Démarches : Si votre produit tombe en panne, appelez le service à la clientèle du Plan de protection des produits au **1 855 308-7295** ou rendez-vous sur [asurion.com/walmartcanada](https://www.asurion.com/walmartcanada) afin de formuler votre réclamation. **Vous devez appeler avant de faire procéder à une réparation; toutes les réparations et tous les remplacements doivent être autorisés à l'avance.** Les réparations et remplacements non autorisés peuvent ne pas être couverts. Un service à domicile, de dépôt ou de retour peut être mis à disposition; le représentant du Service à la clientèle vous informera du type de service dont votre produit peut bénéficier au moment du processus de la réclamation. Nous prendrons en charge les frais d'expédition de votre produit à destination et en provenance du centre de service agréé si un service de dépôt est nécessaire. À notre entière discrétion, nous pourrions vous demander de nous retourner le produit original afin qu'il soit inspecté par notre centre de service agréé ou nous pouvons vous demander d'acheter un produit de remplacement ayant des caractéristiques semblables comme condition pour recevoir un produit de remplacement ou un remboursement. Nous pouvons vous demander de remplir un formulaire de facilitation pour la réclamation d'un remboursement avant de recevoir un service, un remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Vous pouvez également être tenu de présenter une pièce d'identité avec photo émise par votre province de résidence ou le gouvernement fédéral comme condition de recevoir un service de réparation, un produit de remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Toutes les réclamations doivent être déclarées dans les trente (30) jours suivant l'expiration du présent Plan. En plus de l'anglais et du français, l'assistance à la clientèle est disponible dans plusieurs langues pour votre commodité.

Politique anti-citron : Après trois (3) réparations effectuées sur un même produit pour le même défaut, si nous estimons que ledit produit nécessite une quatrième (4e) réparation, nous vous remettrons un bon d'achat, une carte-cadeau ou un chèque à hauteur du prix que vous avez acquitté pour le produit, taxes comprises, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande. La

politique anti-citron ne s'applique pas aux réparations effectuées pendant que le produit est sous la garantie du fabricant. Les contrôles d'entretien préventif, les nettoyages, le diagnostic des produits et l'éducation des clients ne sont pas considérés comme des réparations aux fins de la politique anti-citron.

Limite de responsabilité : En ce qui concerne chaque réclamation individuelle, la limite de responsabilité au titre de ce Plan correspond aux frais les moins élevés entre 1) le coût des réparations autorisées, 2) le coût d'un produit de remplacement, 3) le remboursement des réparations autorisées ou du produit de remplacement, ou 4) le prix acquitté au titre du produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande. La responsabilité totale au titre de ce Plan pour un même produit correspond : a) au remplacement du produit par un produit de rechange; b) au remboursement du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, indiqué sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande, ou c) au coût total de toutes les réparations autorisées jusqu'à concurrence du prix d'achat du produit, taxes non comprises. Si nous satisfaisons à l'une des conditions a), b) ou c) ci-dessus relativement à la responsabilité totale, nous aurons rempli toutes les obligations qui nous incombent au titre du présent Plan, et celui-ci prendra fin.

Cession gratuite : Ce Plan peut être cédé à un propriétaire subséquent du produit sans frais additionnels. Aucune restriction ne s'applique tant que le Plan est en vigueur. Pour effectuer une cession, appelez au 1 855 308-7295. Vous devrez indiquer le numéro du Plan, la date de la cession, le nom du nouveau propriétaire, son adresse complète et son numéro de téléphone.

Responsabilités du fabricant : Les pièces et les services couverts pendant la période de garantie du fabricant relèvent de la seule responsabilité du fabricant.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

- 1) La perte et le vol;
- 2) Les défaillances occasionnées par un dommage accidentel, un déversement de liquide, une infestation d'insectes, une mauvaise utilisation, un abus ou un dommage physique intentionnel;
- 3) les services de réparation effectués par un personnel de réparation non autorisé;
- 4) les pièces destinées à être remplacées périodiquement (par exemple : filtres, plomberie, filtres, boutons, batteries, sacs, courroies, ampoules et/ou lampes);
- 5) les dommages esthétiques, y compris les éraflures, l'écaillage ou les bosses qui n'entravent pas le fonctionnement mécanique de l'article et les problèmes dus à une mauvaise installation;
- 6) les dommages causés par une catastrophe naturelle;
- 7) les produits dont le numéro de série a été modifié ou effacé;
- 8) les produits qui ne figurent pas dans ce Plan ou sur le reçu de vente;
- 9) les dommages indirects ou accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, la perte d'utilisation, la perte d'activité, la perte de bénéfices;
- 10) le diagnostic « aucun problème détecté » ou le fait de ne pas suivre les instructions du fabricant;
- 11) les frais liés à une défaillance, et les frais de pièces et/ou de main-d'œuvre engagés en raison d'un rappel émis par un fabricant, indépendamment de la capacité du fabricant à régler lesdites réparations;
- 12) les problèmes préexistants;
- 13) les réparations ou les remplacements effectués à l'extérieur du Canada;
- 14) les produits non couverts à l'origine par une politique de retour en magasin ou par la garantie du fabricant, y compris, mais sans s'y limiter, les modèles de plancher;
- 15) les dommages causés par les actes d'un tiers, un incendie, une collision, du vandalisme ou un vol;
- 16) la responsabilité ou les dommages matériels, ou encore les blessures ou le décès d'une personne ou d'un animal domestique découlant du fonctionnement, de l'entretien ou de l'utilisation du produit;
- 17) le coût de l'entretien préventif et des dommages causés par un entretien préventif inadéquat;
- 18) les pièces endommagées résultant d'un manque de maintien de niveaux appropriés de lubrifiants ou de liquides de refroidissement;
- 19) les produits dont les dispositifs de sécurité ont été retirés, contournés, désactivés ou altérés;
- 20) tout dommage ou toute perte de données ou du système d'exploitation, y compris les dommages ou les pertes à la suite de réparations ou de remplacements en vertu du présent Plan;
- 21) les dommages qui ne sont pas signalés dans les trente (30) jours suivant l'expiration du Plan;
- 22) les dommages découlant d'une guerre, d'une invasion ou d'un acte de la part d'ennemis étrangers, d'hostilités, d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une émeute, d'une grève, d'un conflit de travail, d'une contre-grève ou de mouvements populaires;
- 23) les produits utilisés à des fins commerciales (organisations avec plusieurs usagers), à des fins de location publique ou à des fins d'utilisation dans des logements collectifs;
- 24) l'introduction d'objets étrangers, et
- 25) les défauts inhérents qui relèvent du fabricant.

Absence de franchise : Ce Plan ne comporte aucune franchise.

Absence de renouvellement : Ce Plan ne peut pas être renouvelé.

Annulation : Vous pouvez annuler ce Plan au cours des quatre-vingt-dix (90) premiers jours en vous rendant dans un magasin Walmart de votre localité. Vous pouvez également annuler ce Plan à tout moment en adressant un avis écrit à Asurion - Protection Plan Attn : Correspondence Department, P.O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA. Si le Plan est annulé par l'une ou l'autre partie : a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception du Plan, vous recevrez un remboursement complet du prix acquitté au titre du Plan, à condition qu'aucun service n'ait été effectué, ou b) au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours après la réception du Plan, vous recevrez un remboursement au prorata, déduction faite de tout service reçu. Le présent Plan peut être annulé par nous ou par Asurion en cas de fraude ou de fausse déclaration substantielle de votre part, notamment s'il est utilisé à des fins commerciales, dans le cadre d'une location ou si un organisme de réglementation l'exige. La réparation ou le remplacement non autorisé de l'équipement couvert peut entraîner l'annulation de ce Plan par nous (pour une raison autre que la fraude ou la fausse déclaration matérielle). Si l'annulation émane de nous, un avis écrit d'annulation vous sera envoyé par la poste au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'entrée en vigueur de l'annulation.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels, qui comprennent les renseignements factuels ou subjectifs (enregistrés ou non) sur une personne identifiable recueillis dans le cadre du Plan (ci-après, les « Renseignements personnels »), seront recueillis, utilisés et divulgués par Walmart, Asurion et CNA Canada afin d'administrer le Plan, par exemple s'agissant d'étudier, d'évaluer et de traiter les

réclamations, de créer et de gérer les dossiers, l'assurance ou la réassurance des obligations dans le cadre du Plan et de fournir le service à la clientèle. Walmart, Asurion et CNA Canada peuvent, au besoin, échanger des renseignements personnels aux fins décrites ci-dessus et à d'autres fins décrites dans les politiques de confidentialité d'Asurion et de CNA Canada. À moins que vous ne vous y opposiez en appelant au 1 855 308-7295 ou en vous rendant sur asurion.com/walmartcanada, Walmart pourra également utiliser vos renseignements personnels pour vous fournir des informations et des offres spéciales concernant ses produits et services. Les renseignements personnels peuvent également être utilisés et divulgués à d'autres fins avec votre consentement ou selon ce qui est permis ou exigé par la loi. Pour obtenir de plus amples renseignements (par exemple en ce qui concerne le recours à des prestataires de services situés en dehors du Canada dans le cadre du Plan) ou pour demander l'accès à vos renseignements personnels en vue de les corriger, veuillez communiquer avec Asurion en composant le 1 855 308-7295 ou en écrivant à B.P. 1818, Sterling VA 20167, É.-U. Les demandes d'accès doivent être faites par écrit. Vous pouvez également obtenir une copie de la politique de confidentialité d'Asurion en visitant l'adresse www.asurion.com/privacy-policy-ca-fr ou obtenir une copie de la politique de confidentialité de Continental Casualty Company en visitant le www.cnacanada.ca/fr.

Lieu de stockage des données : Vos renseignements peuvent être traités et stockés aux États-Unis et peuvent être assujettis à l'accès par les autorités américaines en vertu des lois applicables.

Pour obtenir une copie en gros caractères des conditions générales du présent Plan, veuillez composer le 1 855 308-7295.

Administré par :
Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.
900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada)
1 855 308-7295

© 2026 Asurion, LLC Tous droits réservés.

Pour les résidents de la province de la Colombie-Britannique

Contrat de garantie supplémentaire

Ce document constitue un contrat légal (ci-après, le « Plan »). En effectuant un achat, vous comprenez qu'il s'agit en tant que tel d'un contrat et vous reconnaissez que vous avez eu l'occasion de lire les modalités énoncées dans les présentes. En Colombie-Britannique, le présent Plan est un contrat d'assurance. En souscrivant ce Plan, vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation, par Asurion Consumer Solutions of Canada Corp. et Continental Casualty Company, succursale canadienne, de renseignements personnels tels que décrits ci-dessous. De plus, vous acceptez que ces entités puissent communiquer vos renseignements personnels à Walmart, le vendeur de ce Plan.

Partie obligée : Continental Casualty Company, Canadian Branch (« CNA Canada »), dont l'adresse est sise au 66 Wellington Street West, Suite 3700, Toronto (Ontario) M5K 1J5 (Canada), téléphone : 1 800 831-4262.

Aux fins de la Loi sur les sociétés d'assurance (Canada), cette police a été émise dans le cadre des activités d'assurance de l'assureur au Canada.



Représentant autorisé

Cette police contient une clause susceptible de limiter le montant dû.

Veillez enregistrer votre produit en vous connectant à [asurion.com/walmartcanada](https://www.asurion.com/walmartcanada) ou en composant le numéro gratuit 1 855 308-7295.

Définitions : Dans le présent Plan, les termes 1) « nous », « notre » et « nos » renvoient à la Partie obligée, comme indiqué ci-dessus; 2) l'« administrateur » renvoie à Asurion Consumer Solutions of Canada, Corp. (« **Asurion** »). L'administrateur peut être joint à : 900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada); (3) les termes « revendeur » et « **Walmart** » renvoient à Walmart Canada Corp. qui est le revendeur auprès duquel vous avez acheté le produit et souscrit ce Plan; 4) « **produit** » renvoie à l'article que vous avez acheté en même temps que ce Plan garantissant le produit; (5) « **vous** », « **votre** » et « **vos** » renvoient à la personne qui a acheté le produit et souscrit ce Plan; (6) « **défaillance** » renvoie aux pannes mécaniques ou électriques affectant le ou les produits et causées par : (a) les défauts de matériau et de fabrication; (b) l'usure normale; (c) la poussière, la chaleur ou l'humidité, ou (d) une surtension; et (7) « **produit de remplacement** » renvoie à un **PRODUIT NEUF, REMIS À NEUF OU RÉUSINÉ AYANT DES CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONS ÉQUIVALENTES OU SIMILAIRES AU PRODUIT ORIGINAL ET FONCTIONNANT SELON LES MÊMES SPÉCIFICATIONS DE FABRICATION**. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de vente d'un produit de remplacement est inférieur à celui du produit d'origine.

Instructions : Vous devez conserver le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande du produit; il fait partie intégrante de ce Plan, et vous pouvez être amené à y faire référence pour obtenir le service. Ce Plan, y compris les termes, conditions, limitations et exclusions énoncés dans les présentes, et le reçu de vente ou le courriel de confirmation de commande contenant le prix que vous avez payé pour bénéficier de ce Plan et du produit couvert, la durée et la date de début de ce Plan et les renseignements d'identification du produit, constituent l'intégralité de l'entente.

Ce qui est couvert : Ce Plan couvre les frais de réparation ou de remplacement de votre produit au cas où celui-ci aurait une défaillance non couverte par une police d'assurance, une autre garantie ou un contrat de service. Si nous estimons que nous ne pouvons pas réparer votre produit comme spécifié dans ce Plan, nous pourrions le remplacer par un produit de rechange ou, à notre discrétion, vous remettre un bon d'achat, une carte-cadeau ou un chèque à hauteur du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande, que vous pourrez remettre au revendeur en échange d'un produit de rechange. Le produit peut être réparé avec des pièces qui ne proviennent pas du fabricant d'origine si les pièces du fabricant ne sont pas disponibles. Une fois que vous aurez reçu le bon d'achat, la carte-cadeau, le chèque ou le produit de remplacement au titre de votre produit en vertu du Plan, nous serons réputés avoir rempli l'intégralité des obligations qui nous incombent en vertu du Plan.

Ce Plan comprend les couvertures améliorées spécifiques aux produits suivants, lesquelles entrent en vigueur à compter de la date d'achat :

- Protection contre les surtensions.
- Pertes de nourriture : Si vous avez souscrit un Plan pour un réfrigérateur ou un congélateur, vous serez remboursé pour les pertes de nourriture résultant d'une panne couverte de votre réfrigérateur ou congélateur jusqu'à 250 \$ pour la période de temps indiquée sur votre reçu, par réfrigérateur ou congélateur et par incident. Les pertes devront être étayées par des documents.
- Allocation pour les appareils de lavage: Si vous avez acheté un Plan pour une laveuse ou une sècheuse, vous serez remboursé pour les services de nettoyage du linge jusqu'à 25 \$ par réparation admissible si votre produit est hors service pendant plus de sept (7) jours consécutifs. Vous devrez soumettre à l'administrateur la liste détaillée de chaque service de blanchisserie dont vous demandez le remboursement.

Durée de la couverture : Le Plan entre en vigueur à la date de votre achat et couvre la période indiquée sur votre reçu de vente ou votre courriel de confirmation de commande. Sauf s'il s'agit des couvertures améliorées spécifiques aux produits, stipulées ci-dessus et prenant effet à la date de l'achat, toutes les autres couvertures prennent effet immédiatement après l'expiration de la garantie du fabricant. Le Plan inclut la garantie du fabricant; il ne remplace pas la garantie, mais il offre certains avantages complémentaires pendant la durée de validité de la garantie du fabricant. À l'expiration de la garantie du fabricant, le Plan continue d'offrir certains avantages précédemment offerts par le fabricant, ainsi que les avantages complémentaires énoncés dans les conditions du Plan. La couverture du Plan demeurera en vigueur pendant toute la durée précisée, à moins qu'elle ne soit annulée ou utilisée conformément aux dispositions énoncées ci-dessous. Si votre produit est en cours de réparation dans un centre de service agréé à l'expiration de ce Plan, la durée du Plan sera prolongée jusqu'à ce que la réparation couverte ait été effectuée.

Pour formuler une réclamation/Démarches : Si votre produit tombe en panne, appelez le service à la clientèle du Plan de protection des produits au **1 855 308-7295** ou rendez-vous sur asurion.com/walmartcanada afin de formuler votre réclamation. **Vous devez appeler avant de faire procéder à une réparation; toutes les réparations et tous les remplacements doivent être autorisés à l'avance.** Les réparations et remplacements non autorisés peuvent ne pas être couverts. Un service à domicile, de dépôt ou de retour peut être mis à disposition; le représentant du Service à la clientèle vous informera du type de service dont votre produit peut bénéficier au moment du processus de la réclamation. Nous prendrons en charge les frais d'expédition de votre produit à destination et en provenance du centre de service agréé si un service de dépôt est nécessaire. À notre entière discrétion, nous pourrions vous demander de nous retourner le produit original afin qu'il soit inspecté par notre centre de service agréé ou nous pouvons vous demander d'acheter un produit de remplacement ayant des caractéristiques semblables comme condition pour recevoir un produit de remplacement ou un remboursement. Nous pouvons vous demander de remplir un formulaire de facilitation pour la réclamation d'un remboursement avant de recevoir un service, un remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Vous pouvez également être tenu de présenter une pièce d'identité avec photo émise par votre province de résidence ou le gouvernement fédéral comme condition de recevoir un service de réparation, un produit de remplacement ou un remboursement au titre de ce Plan. Toutes les réclamations doivent être déclarées dans les trente (30) jours suivant l'expiration du présent Plan. En plus de l'anglais et du français, l'assistance à la clientèle est disponible dans plusieurs langues pour votre commodité.

Politique anti-citron : Après trois (3) réparations effectuées sur un même produit pour le même défaut, si nous estimons que ledit produit nécessite une quatrième (4e) réparation, nous vous remettons un bon d'achat, une carte-cadeau ou un chèque à hauteur du prix que vous avez acquitté pour le produit, taxes comprises, comme indiqué sur votre reçu d'achat ou dans le courriel de confirmation de votre commande. La politique anti-citron ne s'applique pas aux réparations effectuées pendant que le produit est sous la garantie du fabricant. Les contrôles d'entretien préventif, les nettoyages, le diagnostic des produits et l'éducation des clients ne sont pas considérés comme des réparations aux fins de la politique anti-citron.

Limite de responsabilité : S'agissant de chaque réclamation individuelle, la limite de responsabilité au titre de ce Plan correspond aux frais les moins élevés entre 1) le coût des réparations autorisées, 2) le coût d'un produit de remplacement, 3) le remboursement des réparations autorisées ou du produit de remplacement, ou 4) le prix acquitté au titre du produit, taxes non comprises, comme indiqué sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande. La responsabilité totale au titre de ce Plan pour un même produit correspond : a) au remplacement du produit par un produit de rechange; b) au remboursement du prix d'achat que vous aurez réglé pour le produit, taxes non comprises, indiqué sur votre reçu de vente ou dans votre courriel de confirmation de commande, ou c) au coût total de toutes les réparations autorisées jusqu'à concurrence du prix d'achat du produit, taxes non comprises. Si nous satisfaisons à l'une des conditions a), b) ou c) ci-dessus relativement à la responsabilité totale, nous aurons rempli toutes les obligations qui nous incombent au titre du présent Plan, et celui-ci prendra fin.

Cession gratuite : Ce Plan peut être cédé à un propriétaire subséquent du produit sans frais additionnels. Aucune restriction ne s'applique tant que le Plan est en vigueur. Pour effectuer une cession, appelez au 1 855 308-7295. Vous devrez indiquer le numéro du Plan, la date de la cession, le nom du nouveau propriétaire, son adresse complète et son numéro de téléphone.

Responsabilités du fabricant : Les pièces et les services couverts pendant la période de garantie du fabricant relèvent de la seule responsabilité du fabricant.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

- 1) La perte et le vol;
- 2) Les défaillances occasionnées par un dommage accidentel, un déversement de liquide, une infestation d'insectes, une mauvaise utilisation, un abus ou un dommage physique intentionnel;
- 3) les services de réparation effectués par un personnel de réparation non autorisé;
- 4) les pièces destinées à être remplacées périodiquement (par exemple : filtres, plomberie, filtres, boutons, batteries, sacs, courroies, ampoules et/ou lampes);
- 5) les dommages esthétiques, y compris les éraflures, l'écaillement ou les bosses qui n'entravent pas le fonctionnement mécanique de l'article et les problèmes dus à une mauvaise installation;
- 6) les dommages causés par une catastrophe naturelle;
- 7) les produits dont le numéro de série a été modifié ou effacé;
- 8) les produits qui ne figurent pas dans ce Plan ou sur le reçu de vente;
- 9) les dommages indirects ou accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, la perte d'utilisation, la perte d'activité, la perte de bénéfices;
- 10) le diagnostic « aucun problème détecté » ou le fait de ne pas suivre les instructions du fabricant;
- 11) les frais liés à une défaillance, et les frais de pièces et/ou de main-d'œuvre engagés en raison d'un rappel émis par un fabricant, indépendamment de la capacité du fabricant à régler lesdites réparations;
- 12) les problèmes préexistants;
- 13) les réparations ou les remplacements effectués à l'extérieur du Canada;
- 14) les produits non couverts à l'origine par une politique de retour en magasin ou par la garantie du fabricant, y compris, mais sans s'y limiter, les modèles de plancher;
- 15) les dommages causés par les actes d'un tiers, un incendie, une collision ou du vandalisme;
- 16) la responsabilité ou les dommages matériels, ou encore les blessures ou le décès d'une personne ou d'un animal domestique découlant du fonctionnement, de l'entretien ou de l'utilisation du produit;
- 17) le coût de l'entretien préventif et des dommages causés par un entretien préventif inadéquat;
- 18) les pièces endommagées résultant d'un manque de maintien de niveaux appropriés de lubrifiants ou de liquides de refroidissement;
- 19) les produits dont les dispositifs de sécurité ont été retirés, contournés, désactivés ou altérés;
- 20) tout dommage ou toute perte de données ou du système d'exploitation, y compris les dommages ou les pertes à la suite de réparations ou de remplacements en vertu du présent Plan;
- 21) les dommages qui ne sont pas signalés dans les trente (30) jours suivant l'expiration du Plan;
- 22) les dommages découlant d'une guerre, d'une invasion ou d'un acte de la part d'ennemis étrangers, d'hostilités, d'une guerre civile, d'une rébellion, d'une émeute, d'une grève, d'un conflit de travail, d'une contre-grève ou de mouvements populaires;
- 23) les produits utilisés à des fins commerciales (organisations avec plusieurs usagers), à des fins de location publique ou à des fins d'utilisation dans des logements collectifs;
- 24) l'introduction d'objets étrangers, et
- (25) les défauts inhérents qui relèvent du fabricant.

Absence de franchise : Ce Plan ne comporte aucune franchise.

Absence de renouvellement : Ce Plan ne peut être renouvelé.

Annulation : Vous pouvez annuler ce Plan au cours des quatre-vingt-dix (90) premiers jours en vous rendant dans un magasin Walmart de votre localité. Vous pouvez également annuler ce Plan à tout moment en adressant un avis écrit à Asurion - Protection Plan, Attn : Correspondence Department, P. O. Box 1818, Sterling, VA 20167, USA. Si le Plan est annulé par l'une ou l'autre partie : a) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la réception du Plan, vous recevrez un remboursement complet du prix acquitté au titre du Plan, à condition qu'aucun service n'ait été effectué, ou b) au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours après la réception du Plan, vous recevrez un remboursement au prorata, déduction faite de tout service reçu. Le présent Plan peut être annulé par nous ou par Asurion en cas de fraude ou de fausse déclaration substantielle de votre part, notamment s'il est utilisé à des fins commerciales, dans le cadre d'une location ou si un organisme de réglementation l'exige. La réparation ou le remplacement non autorisé de l'équipement couvert peut entraîner l'annulation de ce Plan par nous (pour une raison autre que la fraude ou la fausse déclaration matérielle). Si l'annulation émane de nous, un avis écrit d'annulation vous sera envoyé par la poste au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'entrée en vigueur de l'annulation.

Renseignements personnels : Les renseignements personnels, qui comprennent les renseignements factuels ou subjectifs (enregistrés ou non) sur une personne identifiable recueillis dans le cadre du Plan (ci-après, les « Renseignements personnels »), seront recueillis, utilisés et divulgués par Walmart, Asurion et CNA Canada afin d'administrer le Plan, par exemple s'agissant d'étudier, d'évaluer et de traiter les réclamations, de créer et de gérer les dossiers, l'assurance ou la réassurance des obligations dans le cadre du Plan et de fournir le service à la clientèle. Walmart, Asurion et CNA Canada peuvent, au besoin, échanger des renseignements personnels aux fins décrites ci-dessus et à d'autres fins décrites dans les politiques de confidentialité d'Asurion et de CNA Canada. À moins que vous ne vous y opposiez en appelant au 1 855 308-7295 ou en vous rendant sur asurion.com/walmartcanada, Walmart pourra également utiliser vos renseignements personnels pour vous fournir des informations et des offres spéciales concernant ses produits et services. Les renseignements personnels peuvent également être utilisés et divulgués à d'autres fins avec votre consentement ou selon ce qui est permis ou exigé par la loi. Pour obtenir de plus amples renseignements (par exemple en ce qui concerne le recours à des prestataires de services situés en dehors du Canada dans le cadre du Plan) ou pour demander l'accès à vos renseignements personnels en vue de les corriger, veuillez communiquer avec Asurion en composant le 1 855 308-7295 ou en écrivant à B.P. 1818, Sterling VA 20167, É.-U. Les demandes d'accès doivent être faites par écrit. Vous pouvez également obtenir une copie de la politique de confidentialité d'Asurion en visitant l'adresse www.asurion.com/privacy-policy-ca-fr ou obtenir une copie de la politique de confidentialité de Continental Casualty Company en visitant le www.cnacanada.ca/fr.

Lieu de stockage des données : Vos renseignements peuvent être traités et stockés aux États-Unis et peuvent être assujettis à l'accès par les autorités américaines en vertu des lois applicables.

Pour obtenir une copie en gros caractères des conditions générales du présent Plan, veuillez composer le 1 855 308-7295.

Administré par :
Asurion Consumer Solutions of Canada Corp.
900-1959 Upper Water Street, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (Canada)
1 855 308-7295

© 2026 Asurion, LLC Tous droits réservés.